

小包郵便物約定

責任

より他の郵便物に与えたすべての損害について責任を負う。

- 2 差出人は、郵政庁が負う責任の限度まで責任を負う。
- 3 差出人は、差出局が1に規定する損害を与えた小包を引き受けた場合においても、責任を負う。
- 4 もっとも、差出人は、郵政庁又は運送事業者に過失又は怠慢があった場合には、責任を負わない。

第二十九条 賠償金の支払

賠償金の支払

- 1 賠償金の支払並びに料金及び課金の還付の義務は、差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁が負う。もっとも、責任郵政庁に対する求償権は、害されない。
- 2 差出人は賠償金を請求する権利を受取人のために放棄することができるとし、受取人は自己の権利を差出人のために放棄することができる。差出人又は受取人は、自国の法令が認める場合には、第三者に對し賠償金の受取を認めることができる。
- 3 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、運送に参加した郵政庁が正規に照会を受けた後三箇月を経過する時まで、問題を最終的に解決しない場合又は次のいずれかの事由について通知しなかった場合には、権利者に対し、当該運送に参加した郵政庁に代わって賠償を行うことができる。
 - 3.1 損害が不可抗力によるものであると思われること。
 - 3.2 小包がその内容品の性質のために権限のある当局によって保留され、没収され若しくは棄却され、又は名あて国の法令に基づいて差し押えられたこと。
- 4 差出郵政庁又は場合により名あて郵政庁は、調査請求用紙の記載が不十分であり、かつ、追加の情報を得るため返送が必要であることにより3に規定する期間を経過した場合にも、権利者に対し賠償を行うことができる。

第三十条 差出人又は受取人からの賠償金の回収

差出人又は受取人からの賠償金の回収

- 1 亡失したものとさきに認められた小包又は小包の一部が賠償金の支払の後に発見された場合には、差出人又は場合により受取人に対し、支払われた賠償金の返付と引換えに三箇月以内に当該小包を受け取ることができ旨を通知する。三箇月以内に差出人（又は受取人）が当該小包の交付を請求しない場合には、受取人（又は差出人）に対して同様の措置をとる。
- 2 差出人及び受取人が小包を受け取るときを放棄した場合には、小包は、損害を負担した郵政庁の所有に帰する。
- 3 保険付小包が賠償金の支払の後に発見され、かつ、その内容品が支払われた賠償金の額よりも低い価額

conditions d'admission.

2. L'expéditeur est responsable dans les mêmes limites que les Administrations postales.
3. Il demeure responsable même si le bureau de dépôt accepte un tel colis.
4. En revanche, la responsabilité de l'expéditeur n'est pas engagée s'il y a eu faute ou négligence des Administrations ou des transporteurs.

Article 29 Paiement de l'indemnité

1. Sous réserve du droit de recours contre l'Administration responsable, l'obligation de payer l'indemnité et de restituer les taxes et droits incombe, selon le cas, à l'Administration d'origine ou à l'Administration de destination.
2. L'expéditeur a la faculté de se désister de ses droits à l'indemnité en faveur du destinataire. Inversement, le destinataire a la faculté de se désister de ses droits en faveur de l'expéditeur. L'expéditeur ou le destinataire peut autoriser une tierce personne à recevoir l'indemnité si la législation intérieure le permet.

3. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est autorisée à désintéresser l'ayant droit pour le compte de l'Administration qui, avant participation au transport et règlement saisi, a laissé s'écouler deux mois sans donner de solution définitive à l'affaire ou sans avoir signalé.

- 3.1 que le dommage paraissait dû à un cas de force majeure;
- 3.2 que l'envoi avait été retenu, confisqué ou détruit par l'autorité compétente en raison de son contenu ou saisi en vertu de la législation du pays de destination.

4. L'Administration d'origine ou de destination, selon le cas, est aussi autorisée à désintéresser l'ayant droit dans le cas où la formule de réclamation est insuffisamment remplie et a dû être retournée pour complément d'information, entraînant le dépassement du délai prévu au paragraphe 3.

Article 30 Recupération éventuelle de l'indemnité sur l'expéditeur ou sur le destinataire

1. Si, après le paiement de l'indemnité, un colis ou une partie de colis antérieurement considéré comme perdu, est retrouvé, l'expéditeur ou le destinataire, selon le cas, est informé qu'il peut en prendre livraison pendant une période de trois mois, contre remboursement du montant de l'indemnité reçue. Si, dans ce délai, l'expéditeur ou, le cas échéant, le destinataire ne réclame pas le colis, la même démarche est effectuée auprès de l'autre intéressé.

2. Si l'expéditeur et le destinataire renoncent à prendre livraison du colis, celui-ci devient la propriété de l'Administration ou, s'il y a lieu, des Administrations qui ont supporté le dommage.

3. En cas de découverte ultérieure d'un colis avec valeur déclarée dont le contenu est reconnu

のものであると認定された場合には、差出人又は場合により受取人は、当該支払われた賠償金を返付する。当該保険付小包については、当該差出人又は当該受取人に交付する。この場合には、保険金額の詐欺表記に対する措置をとることを妨げない。

第三部 郵政庁間の関係

第一章 小包郵便物の取扱

第三十一条 業務の質に関する目標

業務の質に関する目標

- 1 名あて郵政庁は、自国あての航空小包の処理のための時間を定める。その時間については、通関に通常要する時間を考慮に入れるものとし、内国業務の相当する郵便物について適用される時間よりも不利なものとしてはならない。
- 2 名あて郵政庁は、また、できる限り、自国あての平路面路小包の処理のための時間を定める。
- 3 差出郵政庁は、名あて郵政庁が定める時間を考慮して、外国あての航空小包及び平路面路小包のための業務の質に関する目標を定める。
- 4 郵政庁は、自己が定める業務の質に関する目標についての程度達成されているかを確認する。

第三十二条 小包の交換

- 1 小包の交換については、この約定の施行規則に定めるところにより行う。

第二章 責任についての取扱

第三十三条 郵政庁の間における責任の決定

- 1 小包を異議なく受け取り、かつ、調査に役立つすべての所定の資料を受領した郵政庁は、当該小包を受取人に配達し又は他の郵政庁に正規に送達したことを立証することができない場合には、反証が提示され

郵政庁の間における

小包郵便物約定

comme étant de valeur inférieure au montant de l'indemnité payée, l'expéditeur ou, selon le cas, le destinataire doit rembourser le montant de cette indemnité. Le colis avec valeur déclarée lui est remis, sans préjudice des conséquences découlant de la déclaration frauduleuse de valeur.

Troisième partie

Relations entre les Administrations postales

Chapitre I

Traitement des colis

Article 31

Objetifs en matière de qualité de service

1. Les Administrations de destination doivent fixer un délai pour le traitement des colis-avion à destination de leur pays. Ce délai, augmenté du temps normalement requis pour le dédouanement, ne doit pas être moins favorable que celui appliqué aux envois comparables de leur service intérieur.

2. Les Administrations de destination doivent également, autant que possible, fixer un délai pour le traitement des colis de surface à destination de leur pays.

3. Les Administrations d'origine fixent des objectifs en matière de qualité pour les colis-avion et les colis de surface à destination de l'étranger en prenant comme point de repère les délais fixés par les Administrations de destination.

4. **Les Administrations vérifient les résultats obtenus par rapport aux objectifs qu'elles ont fixés en matière de qualité de service.**

Article 32

Echange des colis

1. L'échange des colis se déroule sur la base des dispositions du Règlement.

Chapitre 2

Traitement des cas de responsabilité

Article 33

Détermination de la responsabilité entre les Administrations postales

1. Jusqu'à preuve du contraire, la responsabilité incombe à l'Administration postale qui, ayant reçu le colis sans faire d'observation et étant mise en possession de tous les moyens réglementaires d'investigation, ne peut établir ni la livraison au destinataire, ni, s'il y a lieu, la transmis-

小包郵便物約定

責任の決定

- る時まで責任を負う。
- 2 亡失、盗取又は損傷が運送中に生じ、その事実がいずれの国の領域又は業務において生じたかを確定することができない場合には、関係郵政庁は、平等に損害を分担する。もともと、普通小包の場合において賠償金の額が重量一キログラムの一の小包について第二十六条の規定に従って計算する額を超えないときは、賠償金の額は、仲介郵政庁を除き、差出郵政庁及び名あて郵政庁が平等に分担する。
 - 3 保険付小包に関しては、郵政庁は、いかなる場合にも、自己の採用する保険金額の最高限度額を超えて他の郵政庁に対し責任を負うことはない。
 - 4 保険付小包の亡失又はその内容品の盗取若しくは損傷が、保険付小包業務を行わない仲介郵政庁若しくは損害額よりも低い保険金額の最高限度額を採用している仲介郵政庁の属する国の領域において又はこれらの仲介郵政庁の業務において生じた場合には、差出郵政庁は、当該仲介郵政庁が負担しない損害を負担する。この4の規定は、損害の金額が、仲介郵政庁が採用する保険金額の最高限度額よりも高い場合にも適用する。
 - 5 4の規定は、自己が利用する船舶内又は航空機内にある保険付小包についての責任を認めない締約国の郵政庁の業務において亡失、盗取又は損傷が生じた場合には、海路又は航空路による運送について適用する。ただし、当該郵政庁は、保険付小包の閉袋継越しについては、保険付きとされない小包について定められている責任を負う。
 - 6 徴収が免除されなかった関税その他の課金は、亡失、盗取又は損傷について責任を負う郵政庁が負担する。
 - 7 賠償金を支払った郵政庁は、受取人、差出人又は第三者に対する求償権につき、当該賠償金の額を限度として、当該賠償金を受け取った者に代位する。
- ### 第三章 割当料金及び航空運送料
- #### 第三十四条 到着の陸路割当料金
- 1 二の郵政庁の間で交換される小包に対しては、一個(じつ)ごとに、小包一個(じつ)ごとに二・八五SDR及び閉袋の総重量一キログラム(じつ)と〇・二八SDRのガイドライン料金を適用して計算した各国別の到着の陸路割当料金を課する。

sion régulière à une autre Administration.

2. Si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite en cours de transport, sans qu'il soit possible d'établir sur le territoire ou dans le service de quel pays le fait s'est accompli, les Administrations en cause supportent le dommage par parts égales. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un colis ordinaire et que le montant de l'indemnité ne dépasse pas le montant calculé à l'article 26.3.2, pour un colis de 1 kilogramme, cette somme est supportée à parts égales, par les Administrations d'origine et de destination, à l'exclusion des Administrations intermédiaires.

3. En ce qui concerne les colis avec valeur déclarée, la responsabilité d'une Administration a l'égard des autres Administrations n'est en aucun cas engagée au-delà du maximum de déclaration de valeur qu'elle a adopté.

4. Si la perte, la spoliation ou l'avarie d'un colis avec valeur déclarée s'est produite sur le territoire ou dans le service d'une Administration intermédiaire qui n'admet pas les colis avec valeur déclarée ou qui a adopté un maximum de déclaration de valeur inférieur au montant de la perte, l'Administration d'origine supporte le dommage non couvert par l'Administration intermédiaire. La même règle est applicable si le montant du dommage est supérieur au maximum de valeur déclarée adopté par l'Administration intermédiaire.

5. La règle prévue sous 4 est également appliquée en cas de transport maritime ou aérien si la perte, la spoliation ou l'avarie s'est produite dans le service d'une Administration relevant d'un pays contractant qui n'accepte pas la responsabilité prévue pour les colis avec valeur déclarée. Cette Administration assume néanmoins, pour le transit de colis avec valeur déclarée en dépêches closes, la responsabilité prévue pour les colis sans valeur déclarée.

6. Les droits de douane et autres dont l'annulation n'a pu être obtenue tombent à la charge des Administrations responsables de la perte, de la spoliation ou de l'avarie.

7. L'Administration qui a effectué le paiement de l'indemnité est subrogée, jusqu'à concurrence du montant de cette indemnité, dans les droits de la personne qui la recue pour tout recours éventuel soit contre le destinataire, soit contre l'expéditeur ou contre des tiers.

Chapitre 3

Quotes-parts et frais de transport aérien

Article 34 Quote-part territoriale d'arrivée

1. Les colis échangés entre deux Administrations sont soumis aux quotes-parts territoriales d'arrivée pour chaque pays et pour chaque colis calculés en combinant le taux indicatif par colis et le taux indicatif par kilogramme ci-après:

Taux indicatif:
- par colis: 2,85 DTS;

陸路割当料金の
継続し

- 郵政庁は、1に定めるガイドライン料金を考慮して、到着の陸路割当料金を自己の業務の費用と関係性を有するように定める。
- 1及び2に定める陸路割当料金は、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、差出国の郵政庁が負担する。
- 到着の陸路割当料金は、各国の全領域について均一とする。

第三十五条 継続しの陸路割当料

1 他の郵政庁の陸路業務によって二の郵政庁の間又は同一国の二の郵便局の間で交換される小包に対しては、自国の業務が陸路運送に参加する各国のため、次の表に定める小包一個ごと及び重量一キログラムごとの距離段階に応じた料金を適用して計算し、その結果を合計して得られる継続しの陸路割当料金を課する。

距離	段階	小包一個ごとの料金 (単位: ドル)	閉鎖の総重量一キログラムごとの料金 (単位: ドル)
六〇〇キロメートルまで	1	〇・七七	〇・一〇
六〇〇キロメートルを超え一、〇〇〇キロメートルまで	2	〇・七七	〇・一九
一、〇〇〇キロメートルを超え二、〇〇〇キロメートルまで	3	〇・七七	〇・二九
二、〇〇〇キロメートルを超えるとき		〇・七七	〇・二九に二、〇〇〇キロメートルを 超える追加の二、〇〇〇キロメートルを ごとに〇・〇八を加算した料金

- 仲介郵政庁は、開袋継続小包につき、一個ごとに〇・四〇SDRの単一の割当料金を請求することができ、
- 1及び2に定める陸路割当料金は、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、差出国の郵政庁が負担する。
- 郵便業務理事会は、大会議から大会議までの間において、1の表に掲げる料金を改正することができる。その改正は、継続業務を実施する郵政庁に公平な報酬を確保する方法により、信頼し得るかつ代表的な経済上及び財務上のデータに基づくものとする。決定された改正は、同理事会が定める日に効力を生ずる。
- 次の運送については、継続しの陸路割当料金を課さない。
5.1 同一都市の二の空港の間における航空閉袋の積換運送

小包郵便物約定

par kilogramme de poids brut de la dépêche: 0,28 DTS.

- Tenant compte des taux indiqués ci-dessus, les Administrations fixent leurs quotes-parts territoriales d'arrivée afin que celles-ci soient en relation avec les frais de leur service.
- Les quotes-parts visées sous 1 et 2 sont à la charge de l'Administration du pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévienne des dérogations à ce principe.
- Les quotes-parts territoriales d'arrivée doivent être uniformes pour l'ensemble du territoire de chaque pays.

Article 35
Quote-part territoriale de transit

1. Les colis échangés entre deux Administrations ou entre deux bureaux du même pays au moyen des services terrestres d'une ou de plusieurs autres Administrations sont soumis, au profit des pays dont les services participent à l'acheminement territorial, aux quotes-parts territoriales de transit calculées en combinant le taux par colis et le taux par kilogramme ci-après, selon l'échelon de distance qui s'applique:

Echelons de distance	Taux par colis		Taux par kg de poids brut de la dépêche	
	1	2	3	4
Jusqu'à 600 km	0,77	0,77	0,10	0,18
Au-delà de 600 jusqu'à 1000 km	0,77	0,77	0,18	0,26
Au-delà de 1000 jusqu'à 2000 km	0,77	0,77	0,26 + 0,06 par 1000 km supplémentaires	
Au-delà de 2000 km	0,77	0,77		

- Pour les colis en transit à découvrir, les Administrations intermédiaires sont autorisées à réclamer une quote-part forfaitaire de 0,40 DTS par envoi.
- Les quotes-parts visées sous 1 et 2 sont à la charge de l'Administration du pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévienne des dérogations à ce principe.
- Le Conseil d'exploitation postale est autorisé à réviser et à modifier le tableau mentionné sous 1 dans l'intervalle entre deux Congrès. La révision, qui pourra être faite grâce à une méthodologie qui assure une répartition équitable aux Administrations effectuant des opérations de transit, devra s'appuyer sur des données économiques et financières fiables et représentatives. La modification éventuelle qui pourra être décidée entre en vigueur à une date fixée par le Conseil d'exploitation postale.
- Aucune quote-part territoriale de transit n'est due pour:
5.1 le transbordement des dépêches-avion entre deux aéroports desservant une même ville;

小包郵便物約定

5.2 いずれかの都市の空港と当該都市にある倉庫との間における、航空閉袋の継送のための往路及び復路の運送

第三十六条 海路割当料金

1 自国の業務が小包の海路運送に参加する国は、2に定める海路割当料金を請求することができる。これらの海路割当料金については、この約定に別段の定めがある場合を除くほか、差出国の郵政庁が負担する。

2 海路割当料金は、利用される各海運業務につき、次の表に定める小包(個)ごと及び重量一キログラム(1)との距離段階に応じた料金を適用して計算し、その結果を合計して得る。

距離	段階	小包(個)ごとの料金(単位SD)	閉袋の総重量(単位キログラム)
(a) 海里による表示	(b) キロメートルによる表示(1海里を1.852キロメートルとする換算による)	R	
五〇〇海里まで	九二六キロメートルまで	〇・五八	〇・〇六
五〇〇海里を超え一、〇〇〇海里まで	八五二キロメートルを超え一、八五二キロメートルまで	〇・五八	〇・〇九
一、〇〇〇海里を超え二、〇〇〇海里まで	一、七〇四キロメートルを超え三、七〇四キロメートルまで	〇・五八	〇・一一
二、〇〇〇海里を超え三、〇〇〇海里まで	三、七〇四キロメートルを超え五、五五六キロメートルまで	〇・五八	〇・一四
三、〇〇〇海里を超え四、〇〇〇海里まで	五、五五六キロメートルを超え七、四〇八キロメートルまで	〇・五八	〇・一六
四、〇〇〇海里を超え五、〇〇〇海里まで	七、四〇八キロメートルを超え九、二六〇キロメートルまで	〇・五八	〇・一七
五、〇〇〇海里を超え六、〇〇〇海里まで	九、二六〇キロメートルを超え一一、一一二キロメートルまで	〇・五八	〇・一九
六、〇〇〇海里を超え七、〇〇〇海里まで	一一、一一二キロメートルを超え一三、〇六四キロメートルまで	〇・五八	〇・二〇
七、〇〇〇海里を超え八、〇〇〇海里まで	一三、〇六四キロメートルを超え一五、〇一六キロメートルまで	〇・五八	〇・二二
八、〇〇〇海里を超えるとき	一五、〇一六キロメートルを超えるとき	〇・五八	〇・二二

3 郵政庁は、2の規定に従って計算される海路割当料金をその五十パーセントを限度として引き上げる権能を有する。郵政庁は、任意に、海路割当料金を引き下げることができる。

4 郵便業務理事会は、大会議から大会議までの間において、2の表に掲げる料金を改正することができる。その改正は、継続業務を実施する郵政庁に公平な報酬を確保する方法により、信頼し得るかつ代表的な経済上及び財務上のデータに基づくものとする。決定された改正は、同理事会が定める日に効力を生ずる。

5.2 le transport de ces dépêches entre un aéroport desservant une ville et un entrepôt situé dans cette même ville et le retour de ces mêmes dépêches en vue de leur réacheminement.

Article 36 Quote-part maritime

1. Chacun des pays dont les services participent au transport maritime de colis est autorisé à réclamer les quotes-parts maritimes visés sous 2. Ces quotes-parts sont à la charge de l'Administration du pays d'origine, à moins que le présent Arrangement ne prévienne des dérogations à ce principe.

2. Pour chaque service maritime emprunté, la quote-part maritime est calculée en combinant le taux par colis et le taux par kilogramme ci-après, selon l'échelon de distance qui s'applique:

Echelons de distance		Taux par colis	Taux par kg de poids brut de la dépêche
a) exprimés en milles marins	b) exprimés en km après conversion sur la base de 1 mille marin = 1,852 km	DTS	DTS
Jusqu'à 500 milles marins	Jusqu'à 926 km	0,58	0,06
Au-delà de 500 jusqu'à 1000	Au-delà de 926 jusqu'à 1852	0,58	0,09
Au-delà de 1000 jusqu'à 2000	Au-delà de 1852 jusqu'à 3704	0,58	0,12
Au-delà de 2000 jusqu'à 3000	Au-delà de 3704 jusqu'à 5556	0,58	0,14
Au-delà de 3000 jusqu'à 4000	Au-delà de 5556 jusqu'à 7408	0,58	0,16
Au-delà de 4000 jusqu'à 5000	Au-delà de 7408 jusqu'à 9260	0,58	0,17
Au-delà de 5000 jusqu'à 6000	Au-delà de 9260 jusqu'à 11112	0,58	0,20
Au-delà de 6000 jusqu'à 7000	Au-delà de 11112 jusqu'à 12964	0,58	0,21
Au-delà de 7000 jusqu'à 8000	Au-delà de 12964 jusqu'à 14816	0,58	0,21 + 0,01 par 1000 milles marins (1852 km) supplémentaires

3. Les Administrations ont la faculté de majorer de 50 pour cent au maximum la quote-part maritime calculée conformément à l'article 36.2. Par contre, elles peuvent la réduire à leur gré.

4. Le Conseil d'exploitation postale est autorisé à réviser et à modifier le tableau mentionné sous 2 dans l'intervalle entre deux Congrès. La révision, qui pourra être faite grâce à une méthodologie qui assure une répartition équitable aux Administrations effectuant des opérations de transit, devra s'appuyer sur des données économiques et financières fiables et représentatives. La modification éventuelle qui pourra être décidée entrera en vigueur à une date fixée par le Conseil d'exploitation postale.

割当料金の割当て

る。

第三十七条 割当料金の割当て

- 1 割当料金は、原則として小包一個ごとに関係郵政庁に割り当てる。
- 2 業務小包及び捕虜・被抑留文民小包については、航空小包に適用される航空運送料を除くほか、割当料金の割当てを行わない。

第三十八条 航空運送料

- 1 航空運送に関する勘定の郵政庁間の決済について適用する基本料金は、郵便業務理事会が承認する。当該基本料金は、条約の施行規則に規定する方式に従って国際事務局が計算する。
- 2 二以上の異なる航空業務によって引き続き運送される航空小包の同一空港における積換えについては、無報酬で行う。
- 3 閉袋の航空運送料及び開袋継越航空小包の航空運送料の計算については、この約定の施行規則に定める。

第四章 雑則

第三十九条 情報提供、書類の保存及び用紙

- 1 郵便業務の実施に関する情報提供、書類の保存及び使用すべき用紙に関する規定については、この約定の施行規則に定める。

第四十条 この約定の締約国でない国から発出し又はこれらの国にあてた小包

- 1 この約定の締約国の郵政庁であって締約国でない国の郵政庁と小包の交換を行うものは、当該締約国でない国の郵政庁の反対がない限り、すべての締約国の郵政庁に対し当該締約国でない国の郵政庁との関係を利用することを認める。

第四十一条 条約の適用

- 1 この約定に明文の定めのない事項については、適当な場合には、条約の規定を準用する。

条約の適用

航空運送料

情報提供、
書類の保存
及び用紙

この約定
の締約国
でない国
から発出
し又はこ
れらの国
にあてた
小包

小包郵便物約定

Article 37 Attribution des quotes-parts

1. L'attribution des quotes-parts aux Administrations intéressées est effectuée, en principe, par colis.
2. Les colis de service et les colis de prisonniers de guerre et d'internés civils ne donnent lieu à l'attribution d'aucune quote-part, exception faite des frais de transport aérien applicables aux colis-avion.

Article 38 Frais de transport aérien

1. Le taux de base à appliquer au règlement des comptes entre Administrations au titre des transports aériens est approuvé par le Conseil d'exploitation postale. Il est calculé par le Bureau International d'après la formule spécifiée dans le Règlement d'exécution de la Convention.
2. Le transbordement en cours de route, dans un même aéroport, des colis-avion qui empruntent successivement plusieurs services aériens distincts se fait sans rémunération.
3. Le calcul des frais de transport aérien des dépêches closes et des colis-avion en transit à découvert ressort du Règlement.

Chapitre 4

Dispositions diverses

Article 39 Fourniture de renseignements, conservation des documents, formules

1. Les dispositions relatives à la fourniture de renseignements concernant l'exécution du service postal, à la conservation des documents et aux formules à utiliser ressortent du Règlement.

Article 40 Colis à destination ou en provenance de pays ne participant pas à l'Arrangement

1. Les Administrations des pays parties au présent Arrangement qui entretiennent un échange de colis avec les Administrations de pays non participants admettent, sauf opposition de ces dernières, les Administrations de tous les pays parties à l'Arrangement à profiter de ces relations.

Article 41 Application de la Convention

1. La Convention est applicable, le cas échéant, par analogie, en tout ce qui n'est pas expressément réglé par le présent Arrangement.

小包郵便物約定

第四部 最終規定

第四十二條 この約定及びこの約定の施行規則に関する議案の承認の条件

この約定及びこの約定の施行規則に関する議案の承認の条件

1 この約定及びこの約定の施行規則に関する議案であつて大會議に提出されたものは、実施されるためには、この約定の締約国である加盟国であつて出席しかつ投票するもの過半数による議決で承認されなければならない。投票の際には、この約定の締約国である加盟国であつて大會議に代表を出しているもの半数以上が出席しなければならない。

2 この約定の施行規則に関する議案であつて、大會議が郵便業務理事会にその決定を付託したものと及び大會議から大會議までの間に提出されたものは、実施されるためには、この約定の締約国である同理事会の理事国の過半数による議決で承認されなければならない。

3 この約定に関する議案であつて大會議から大會議までの間に提出されたものは、実施されるためには、次の数の賛成票を得なければならない。

3.1 規定の追加又はこの約定及びこの約定の最終議定書の規定の實質的な改正に関する議案については、

この約定の締約国である加盟国の半数以上の投票を条件として投票の三分の二以上

3.2 次の議案については、投票の過半数

3.2.1 この約定及びこの約定の最終議定書の規定の解釈に関する議案

3.2.2 1に規定する文書の規定の編集上の改正に関する議案

4 3.1の規定にかかわらず、締約国は、提案された改正又は追加がその国内法令と矛盾する場合には、当該改正又は追加の通知の日から起算して九十日以内に、当該改正又は追加を受諾することができない旨の書面による宣言を国際事務局長に行うことができる。

第四十三條 この約定の効力発生及び有効期間

1 この約定は、千九百九十六年一月一日に効力を生じ、次の大會議の文書の効力発生時まで効力を有する。

以上の証拠として、締約国政府の全権委員は、国際事務局長に寄託されるこの約定の本書一通に署名した。大會議開催国の政府は、その原本一通を各締約国に送付する。

此文

千九百九十四年九月十四日にソウルで作成した。

Quatrième partie

Dispositions finales

Article 42

Conditions d'approbation des propositions concernant le présent Arrangement et son Règlement d'exécution.

1. Pour devenir exécutoires, les propositions soumises au Congrès et relatives au présent Arrangement et à son Règlement doivent être approuvées par la majorité des Pays-membres présents et votant qui sont parties à l'Arrangement. La moitié au moins de ces Pays-membres représentés au Congrès doivent être présents au moment du vote.

2. Pour devenir exécutoires, les propositions relatives au Règlement d'exécution du présent Arrangement qui ont été renvoyées par le Congrès au Conseil d'exploitation postale pour décision ou qui sont introduites entre deux Congrès doivent être approuvées par la majorité des membres du Conseil d'exploitation postale qui sont parties à cet Arrangement.

3. Pour devenir exécutoires, les propositions introduites entre deux Congrès et relatives au présent Arrangement doivent réunir:

3.1. les deux tiers des suffrages, la moitié au moins des Pays-membres qui sont parties à l'Arrangement ayant répondu à la consultation, si elles ont pour objet soit l'addition de nouvelles dispositions, soit la modification de fond des articles du présent Arrangement et de son Protocole final;

3.2. la majorité des suffrages, si elles ont pour objet:

3.2.1 l'interprétation des dispositions du présent Arrangement et de son Protocole final;

3.2.2 des modifications d'ordre rédactionnel à apporter aux Actes énumérés sous 3.2.1.

4. Nonobstant les dispositions prévues sous 3.1, tout Pays-membre dont la législation nationale est encore incompatible avec la modification ou l'adjonction proposée a la faculté de faire une déclaration écrite au Directeur général du Bureau International indiquant qu'il ne lui est pas possible d'accepter cette modification ou cette adjonction, dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de notification de ladite modification ou adjonction.

Article 43

Mise à exécution et durée de l'Arrangement.

1. Le présent Arrangement sera mis à exécution le 1^{er} janvier 1996 et demeurera en vigueur jusqu'à la mise à exécution des Actes du prochain Congrès.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires des Gouvernements des pays contractants ont signé le présent Arrangement en un exemplaire qui est déposé auprès du Directeur général du Bureau International. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Gouvernement du pays siège du Congrès.

Fait à Séoul, le 14 septembre 1994.

小包郵便物に関する約定の最終議定書

下名の全権委員は、本日付けで作成された小包郵便物に関する約定に署名するに当たり、次のとおり協定した。

第一条 原則

1 約定第三条1の規定にかかわらず、カナダの郵政庁は、自国あての及び自国から発送する小包の最大重量の制限を三十キログラムとすることができる。

第二条 保険付小包

1 スウェーデンの郵政庁は、約定第十一条に規定する保険付小包の業務を、同条及びこの約定の施行規則の関連規定に定める条件と異なる条件に従って利用者に提供する権利を留保する。

第三条 受取通知

1 カナダの郵政庁は、その内国制度において小包に対する受取通知の業務を行っていないため、約定第十五条の規定を適用しないことができる。

第四条 禁制

- 1 カナダ、ミャンマー及びザンビアの郵政庁は、自己の規則が約定第十八条2の規定に抵触するため、同条2に規定する貴重品を包有する保険付小包を引き受けないことができる。
- 2 レバノンの郵政庁は、例外的に、硬貨、紙幣、各種の持参人私有価値証券、旅行小切手、加工した又は加工していない白金、金又は銀、珠玉その他の貴重品を包有する小包並びに液体、液化しやすい物、ガラス製品及びこれと同様の物品並びにぜい弱な物品を包有する小包を引き受けない。同郵政庁は、約定の第十六条、第二十七条及び第三十三条の規定を遵守する義務を負わない。
- 3 ブラジルの郵政庁は、通用している硬貨及び紙幣並びに各種の持参人私有価値証券を包有する保険付小包を引き受けることが自己の規則に抵触するため、当該保険付小包を引き受けないことができる。
- 4 ガーナの郵政庁は、通用している硬貨及び紙幣を包有する保険付小包を引き受けることが自己の規則に抵触するため、当該保険付小包を引き受けないことができる。
- 5 サウディ・アラビアの郵政庁は、約定第十八条に定める物品に加えて、次のものを包有する小包を引き受けないことができる。

小包郵便物約定

Protocole final de l'arrangement concernant les colis postaux

Au moment de procéder à la signature de l'arrangement concernant les colis postaux conclu à la date de ce jour, les Plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

Article I
Principes

1. Par dérogation à l'article 3, paragraphe 1, l'Administration postale du Canada est autorisée à limiter à 30 kilogrammes le poids maximal des colis à l'arrivée et à l'expédition.

Article II
Colis avec valeur déclarée

1. L'Administration postale de la Suède se réserve le droit de fournir aux clients le service de colis avec valeur déclarée décrit à l'article 11, conformément à d'autres spécifications que celles définies dans cet article et dans les articles pertinents du Règlement.

Article III
Avis de réception

1. L'Administration postale du Canada est autorisée à ne pas appliquer l'article 15, étant donné qu'elle n'offre pas le service dans de réception pour les colis dans son régime intérieur.

Article IV
Interdictions

1. **Les Administrations postales du Canada, de Myanmar et de la Gambie sont autorisées à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant les objets précieux visés à l'article 18.2,** étant donné que leur réglementation intérieure s'y oppose.
2. A titre exceptionnel, l'Administration postale du Liban n'accepte pas les colis contenant des pièces de monnaie, des billets de monnaie ou toute valeur au porteur, des obques de voyage, du platane, de l'or ou de l'argent, manufactures ou non, des pierres précieuses et d'autres objets précieux, ou qui contiennent des liquides et des éléments facilement inflammables ou des objets en verre ou assimilés ou fragiles. Elle n'est pas tenue par les dispositions de l'article 26, y compris pour les cas énoncés dans les articles 27 et 33.
3. L'Administration postale du Brésil est autorisée à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie et des billets de monnaie en circulation, ainsi que toute valeur au porteur, étant donné que sa réglementation intérieure s'y oppose.
4. L'Administration postale du Ghana est autorisée à ne pas accepter de colis avec valeur déclarée contenant des pièces de monnaie et des billets de monnaie en circulation, étant donné que sa réglementation intérieure s'y oppose.
5. Outre les objets cités à l'article 18, l'Administration postale de l'Arabie saoudite n'accepte pas les colis contenant:

小包郵便物約定

一一六

5.1 権限のある当局が発行する処方せんが添付されていない各種の薬品

5.2 消火のための製品及び液状の化学物質

5.3 イスラム教の原理に反する物品

第五条 取戻し及び差出人の請求によるあて名の変更又は訂正

取戻し及び差出人の請求によるあて名の変更又は訂正

1 エル・サルヴァドル、パナマ共和国及びヴェネズエラは、受取人が通関を請求した後、小包を返送することは自国の税関規則に抵触するため、約定第二十一条の規定にかかわらず、その返送をしないことができる。

第六条 調査請求

調査請求

1 アフガニスタン、サウディ・アラビア、カーボ・ヴェルデ、コンゴ共和国、ガボン、イラン・イスラム共和国、モンゴル、ミャンマー、スリナム、シリア・アラブ共和国及びザンビアの郵政庁は、調査請求の料金を利用者から徴収する権利を留保する。

2 アルゼンティン、スロヴァキア及びチェッコ共和国の郵政庁は、調査請求に関する調査が完了した場合において、当該請求が正当とされないことが判明したときは、特別料金を徴収する権利を留保する。

第七条 通関料

通関料

1 コンゴ共和国、ガボン及びザンビアの郵政庁は、通関料を利用者から徴収する権利を留保する。

第八条 損害賠償

損害賠償

1 次に掲げる国の郵政庁は、保険付きとされない小包が自国の業務において亡失し又はその内容品が盗取され若しくは損傷した場合には、約定第二十六条の規定にかかわらず、損害に係る賠償金を支払わない権利を有する。

アメリカ合衆国、アンゴラ、アンティグア・バーブーダ、オーストラリア、バハマ、バルバドス、ベリーズ、ボリビア、ボツワナ、ブルネイ・ダルサラーム国、カナダ、ドミニカ共和国、ドミニカ、エル・サルヴァドル、フィジー、ガンビア、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国の海外領土であってその規則が同条の規定に合致しないもの、グレナダ、グアテマラ、ガイアナ、キリバス、レソト、マラウイ、マルタ、モリシヤス、ナウル、ナイジェリア、ウガンダ、バプア・ニューギニア、セント・クリストファー・ネイビス、セント・ルシア、セント・ヴィンセント及びグレナダ連合

5.1 des médicaments de toute sorte, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une ordonnance médicale émanant d'une autorité officielle compétente;

5.2 des produits destinés à l'extinction du feu et des liquides chimiques;

5.3 des objets contraires aux principes de la religion islamique.

Article V

Revant. Modification ou correction d'adresse à la demande de l'expéditeur

1. Par dérogation à l'article 21, El Salvador, le Panama (Rép.) et le Venezuela sont autorisés à ne pas renvoyer les colis après que le destinataire en a demandé le dédouanement, étant donné que leur législation douanière s'y oppose.

Article VI

Reclamations

1. Les Administrations postales de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, du Cap-Vert, du Congo (Rép.), du Gabon, de l'Iran (Rép. islamique), de la Mongolie, de Myanmar, du Suriname, de la Syrie (Rép. arabe) et de la Zambie se réservent le droit de percevoir une taxe de réclamation sur leurs clients.

2. Les Administrations postales de l'Argentine, de la Suède et de la Tchèque (Rép.) se réservent le droit de percevoir une taxe spéciale quand, après l'enquête effectuée à la suite d'une réclamation, on constate que celle-ci est injustifiée.

Article VII

Taxe de présentation à la douane

1. Les Administrations postales du Congo (Rép.), du Gabon et de la Zambie se réservent le droit de percevoir une taxe de présentation à la douane sur leurs clients.

Article VIII

Dédommagement

1. Par dérogation à l'article 26, les Administrations ci-après ont la faculté de ne pas payer une indemnité de dédommagement pour les colis sans valeur déclarée perdus, spoliés ou avariés dans leur service: Amérique (Bras-Unis), Angola, Antiqua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Botswana, Brunei Darussalam, Canada, Dominicaine (Rép.), Dominique, El Salvador, Fidji, Gambie, ceux des Territoires d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dont la réglementation intérieure s'y oppose, Grenade, Guatemala, Guyane, Kiribati, Lesotho, Malawi, Malte, Maurice, Nauru, Nigéria, Ouganda, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grénadines, Salomon (Îles), Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Zambie, Zimbabwe.

諸島、ソロモン諸島、セイシェル、シエラ・レオネ、スワジランド、トリニダード・トバゴ、ザンビア、ジンバブエ

- 2 約定第二十六条の規定にかかわらず、アルゼンティン及びギリシャの郵政庁は、1の規定によつて賠償金を支払わない国に対しては、保険付とされない小包が自国の業務において亡失し又は内容品が盗取され若しくは損傷した場合に、損害に係る賠償金を支払わない権能を有する。
- 3 アメリカ合衆国は、約定第二十六条の規定にかかわらず、保険付小包が受取人に配達された後においても、当該小包に対する差出人の損害賠償の権利を存続させることができる。もつとも、差出人がその権利を受取人のために放棄する場合は、この限りでない。
- 4 アメリカ合衆国は、仲介郵政庁となる場合において、開袋又は開袋により運送される保険付小包の亡失、盗取又は損傷が生じたときは、他の郵政庁に対して損害に係る賠償金を支払わないことができる。

第九条 責任の原則に対する例外

- 1 サウディ・アラビア、ボリヴィア、イラク、スーダン、イエメン及びザイールは、自国にあてられた小包であつて、液体、液化しやすい物、ガラス製品及びこれと同様のせい弱な物品並びに死滅しやすい又は変敗しやすい物品を包有するものの損傷については、約定第二十六条の規定にかかわらず、賠償金を支払わないことができる。
- 2 サウディ・アラビアは、約定第十八条の規定に基づき禁制品を包有する小包については、約定第二十六条の規定にかかわらず、賠償金を支払わない権能を有する。

第十条 郵政庁の免責

- 1 ネパールの郵政庁は、約定第二十七条1.3の規定を適用しないことができる。

第十一条 賠償金の支払

- 1 アンゴラ、ギニア及びレバノンの郵政庁は、約定第二十九条3の規定に関し、調査請求を受けた事項を二箇月以内に最終的に解決することについては、遵守の義務を負わないものとし、また、二箇月の期間を経過した後これらの郵政庁に代わつて他のいずれかの郵政庁が権利者に対して賠償を行うことも認めない。

第十二条 到着の例外的陸路割当料金

小包郵便物約定

2. Par dérogation à l'article 26, les Administrations de l'Argentine et de la Grèce ont la faculté de ne pas payer une indemnité de dédommagement pour les colis sans valeur déclarée perdus, spoliés ou avariés dans leur service aux pays qui ne paient pas une telle indemnité conformément au paragraphe 1 du présent article.

3. Par dérogation à l'article 26.6, l'Amérique (États-Unis) est autorisée à maintenir le droit de l'expéditeur à un dédommagement pour les colis avec valeur déclarée après livraison au destinataire, sauf si l'expéditeur renonce à son droit en faveur du destinataire.

4. Lorsqu'elle agit à titre d'administration intermédiaire, l'Amérique (États-Unis) est autorisée à ne pas payer d'indemnité de dédommagement aux autres Administrations en cas de perte, de spoliation ou d'avarie des colis avec valeur déclarée transmis à découvert ou expédiés dans des dépêches closes.

Article IX Exceptions au principe de la responsabilité

1. Par dérogation à l'article 26, l'Arabie saoudite, la Bolivie, l'Iraq, le Soudan, le Yémen et le Zaïre sont autorisés à ne payer aucune indemnité pour l'avarie des colis originaires de tous les pays et qui leur sont destinés contenant des liquides et des corps facilement inflammables, des objets en verre et des articles de même nature fragile ou pensable.

2. Par dérogation à l'article 26, l'Arabie saoudite a la faculté de ne pas payer une indemnité de dédommagement pour les colis contenant des objets interdits visés à l'article 18 de l'Arrangement concernant les colis postaux.

Article X Non-responsabilité de l'Administration postale

1. L'Administration postale du Népal est autorisée à ne pas appliquer l'article 27.1.3.

Article XI Paiement de l'indemnité

1. Les Administrations postales de l'Angola, de la Guinée et du Liban ne sont pas tenues d'observer l'article 29.3 pour ce qui est de donner une solution définitive à une réclamation dans le délai de deux mois. Elles n'acceptent pas, en outre, que l'ayant droit soit désintéressé, pour leur compte, par une autre Administration à l'expiration du délai précité.

Article XII Quotes-parts territoriales d'arrivées exceptionnelles

追加割当 料金

リ、サイプラス、コモロ、コンゴ共和国、ジブチ、ドミニカ、アラブ首長国連邦、スペイン、フィ
ンランド、フランス、ガボン、ガンビア、グレート・ブリテン及び北部アイルランド連合王国、連合王
国の海外領土、ギリシャ、グレナダ、ガイアナ、インド、イタリア、ジャマイカ、日本国、ケニア、キ
リバス、マダガスカル、マレーシア、マルタ、モリシアス、ナイジェリア、ノールウェー、オマー
ン、ウガンダ、パキスタン、バプア・ニューギニア、ポルトガル、カタール、セント・クリストファー・
ネイヴィース、セント・ルシア、セント・ヴィンセント及びグレナディーン諸島、ソロモン諸島、セイ
シェル、シエラ・レオネ、シンガポール、スウェーデン、タンザニア連合共和国、タイ、トリニダッ
ド・トバゴ、トゥヴァル、ヴァヌアツ、イエメン、ザンビア

第十五条 追加割当料金

1 フランスの海外県及び海外領土、マイヨット並びにサン・ピエール・エ・ミクロンにあつた小包であつ
て平路路又は航空路によつて送達されるものに対しては、フランスの到着の陸路割当料金に等しい額を最
高限度とする到着の陸路割当料金を課する。これらの小包がフランス本土を經由して送達される場合に
は、更に次の追加の割当料金及び運送料を課する。

1.1 平路路小包

1.1.1 フランスの継越しの陸路割当料金

1.1.2 フランス本土と海外県、海外領土、マイヨット又はサン・ピエール・エ・ミクロンとの間の距離段
階に対応するフランスの海路割当料金

1.2 航空小包

1.2.1 開袋継越小包につき、フランスの継越しの陸路割当料金

1.2.2 フランス本土と海外県、海外領土、マイヨット又はサン・ピエール・エ・ミクロンとの間の航空郵
便距離に対応する航空運送料

2 エジプト及びスーダンの郵政庁は、シャラル（エジプト）とワディ・ハルファ（スーダン）との間で
ナセル湖を經由して継越運送される小包に対しては、約定第三十五条1に規定する継越しの陸路割当料金
に加えて一個ごとにSDRの追加割当料金を課することができる。

3 デンマークを經由してフェロー諸島及びグリーンランヤに送達される小包に対しては、次の追加割当料
金を課する。

3.1 平路路小包

3.1.1 デンマークの継越しの陸路割当料金

Nevs, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Salomon (Iles), Seychelles, Sierra Leone,
Singapour, Suède, Tanzanie (Rep. unie), Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Yémen,
Zambie.

Article XV

Quotes-parts supplémentaires

1. Tout colis acheminé par voie de surface ou par voie aérienne à destination des départe-
ments français d'outre-mer, des territoires français d'outre-mer et des collectivités de Mayotte et
Saint-Pierre et Miquelon est assujéti à une quote-part territoriale d'arrivée égale, au maximum, à
la quote-part française correspondante. Lorsqu'un tel colis est acheminé en transit par la France
continentale, il donne lieu, en outre, à la perception des quotes-parts et frais supplémentaires
suivants:

1.1 colis voie de surface.

1.1.1 la quote-part territoriale de transit française;

1.1.2 la quote-part maritime française correspondant à l'échelon de distance séparant la France
continentale de chacun des départements, territoires et collectivités en cause;

1.2 colis-avion

1.2.1 la quote-part territoriale de transit française pour les colis en transit à découvert;

1.2.2 les frais de transport aérien correspondant à la distance aéropostale séparant la France
continentale de chacun des départements, territoires et collectivités en cause.

2. Les Administrations postales de l'Égypte et du Soudan sont autorisées à percevoir une
quote-part supplémentaire de 1 DRS en sus des quotes-parts territoriales de transit prévues à
l'article 35.1 pour tout colis en transit par le lac Nasser entre le Shalal (Égypte) et Wadi Halfa
(Soudan).

3. Tout colis acheminé en transit entre le Danemark et les îles Féroé ou entre le Danemark et
le Groenland donne lieu à la perception des quotes-parts supplémentaires suivantes:

3.1 colis voie de surface.

3.1.1 la quote-part territoriale de transit danoise;

小包郵便物約定

— 110 —

- 3.1.2 デンマークとフェロー諸島との間及びデンマークとグリーンランドとの間の距離段階に対応するデンマークの海路割当料金
- 3.2 航空小包
- 3.2.1 デンマークとフェロー諸島との間及びデンマークとグリーンランドとの間の航空郵便距離に対応する航空運送料
- 4 チリの郵政庁は、イースター島にあつた小包に対しては、重量一キログラムごとに最高限一・六一のDの追加割当料金を課することができる。
- 5 ポルトガル本土を經由してマデイラ自治地域及びアゾレス自治地域に平路面路又は航空路によつて送達される小包に対しては、次の追加の割当料金及び航空運送料を課する。
- 5.1 平路面路小包
- 5.1.1 ポルトガルの継越しの陸路割当料金
- 5.1.2 ポルトガル本土と当該各自治地域との間の距離段階に対応するポルトガルの海路割当料金
- 5.2 航空小包
- 5.2.1 ポルトガルの継越しの陸路割当料金
- 5.2.2 ポルトガル本土と当該各自治地域との間の航空郵便距離に対応する航空運送料
- 6 スペイン本土を經由してグラン・カナリア県及びテネリフェ県にあつて送達される小包に対しては、所要の到着の陸路割当料金のほかに、次の追加割当料金を課する。
- 6.1 平路面路小包
- 6.1.1 スペインの継越しの陸路割当料金
- 6.1.2 千海里を超え二千海里までの距離段階に対応するスペインの海路割当料金
- 6.2 航空小包
- 6.2.1 スペイン本土と当該各県との間の航空郵便距離に対応する航空運送料
- 第十六条 航空運送料
- 1 アフガニスタン、サウディ・アラビア、アルゼンティン、オーストラリア、パハマ、ブラジル、ボリビア、カナダ、カーボヴェルデ、チリ、中華人民共和国、コロンビア、コンゴ共和国、キューバ、エル・サルヴァドル、エクアドル、ガボン、ガイアナ、ホンデュラス共和国、インド、インドネシア、イ

3.1.2 la quote-part maritime danoise correspondant à l'échelon de distance séparant le Danemark des îles Féroé ou le Danemark et le Groenland, respectivement;

3.2 colis-avion

3.2.1 les frais de transport aérien correspondant à la distance aéro-postale séparant le Danemark des îles Féroé ou le Danemark et le Groenland, respectivement.

4. L'Administration postale du Chili est autorisée à percevoir une quote-part supplémentaire de 2,61 DTS par kilogramme au maximum pour le transport des colis destinés à l'île de Pâques.

5. Tout colis acheminé par voie de surface ou par voie aérienne, en transit entre le Portugal continental et les régions autonomes de Madère et Açores, donne lieu à la perception des quotes-parts et des frais supplémentaires suivants:

5.1 colis-voie de surface:

5.1.1 la quote-part territoriale de transit portugaise;

5.1.2 la quote-part maritime portugaise correspondant à l'échelon de distance séparant le Portugal continental de chacune des régions autonomes en cause;

5.2 colis-avion

5.2.1 la quote-part territoriale de transit portugaise;

5.2.2 les frais de transport aérien correspondant à la distance aéro-postale entre le Portugal continental et chacune des régions autonomes en question.

6. Les colis adressés aux provinces insulaires de Grande Canarie et Tenérife, acheminés en transit par l'Espagne continentale, donnent lieu à la perception, outre la quote-part territoriale d'arrivée correspondante, aux quotes-parts supplémentaires suivantes:

6.1 colis-voie de surface:

6.1.1 la quote-part territoriale de transit espagnole;

6.1.2 la quote-part maritime espagnole correspondant à la distance de 1000 à 2000 milles marins;

6.2 colis-avion

6.2.1 les frais de transport aérien correspondant à la distance aéro-postale entre l'Espagne continentale et chacune des provinces insulaires considérées.

Article XVI

Frais de transport aérien

1. L'Albanistan, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Australie, les Bahamas, le Brésil, la Bolivie, le Canada, le Cap-Vert, le Chili, la Chine (Rép. pop.), la Colombie, le Congo (Rép.), Cuba, El Salvador, l'Équateur, le Gabon, la Guyane, le Honduras (Rép.), l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (Rép. islamique), le Kazakhstan, le Mexique, la Mongolie, Myanmar, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Paraguay, le Pérou, la Russie (Fédération de), le Soudan, le Tchad, la Turquie, le Venezuela, le Viet Nam, le Yémen et la Zambie ont droit au remboursement

特別料金率

ラン、イスラム共和国、カザフスタン、メキシコ、モンゴル、ミャンマー、ニュー・ジールランド、パキスタン、パラグアイ、ペルー、ロシア連邦、スーダン、チャード、トルコ、ヴェネズエラ、ヴィエトナム、イエメン及びザンビアは、外国から到着する航空小包の自国内における航空運送に係る追加の費用の償還を請求する権利を有する。当該費用は、外国から到着するすべての閉袋につき、航空小包が航空路によって継送されるか否かを問わず、均一とする。

2 スペインは、1の国の郵政庁から受領する航空小包の自国内における航空運送に係る追加の費用の償還を相互主義により請求する権利を有する。当該費用は、受領するすべての閉袋につき、航空路によって継送されるか否かを問わず、均一とする。

第十七条 特別料金率

- 1 アメリカ合衆国、ベルギー、フランス及びノールウェーの郵政庁は、航空小包に対し、平面路小包に対する陸路割当料金よりも高い額の陸路割当料金を課する権能を有する。
- 2 レバノンの郵政庁は、重量一キログラムまでの小包に対し、重量一キログラムを超え三キログラムまでの小包に適用する料金を課することができる。
- 3 パナマ共和国の郵政庁は、航空路によって継送運送される平面路小包(SAL)に対しては、重量一キログラム(と)に〇・二〇SDRを課することができる。

以上の証換として、下名の全権委員は、これらの規定が約定中にある場合と同一の効力及び同一の価値を有するものとしてこの最終議定書を作成し、国際事務局長に寄託される本書一通に署名した。大会議開催国の政府は、その謄本一通を各締約国に送付する。

千九百九十四年九月十四日にソウルで作成した。

(参考)

この約定は、締約国の間における小包郵便業務を規律するものである。

小包郵便物約定

des coûts supplémentaires occasionnés par le transport aérien des colis-avion provenant de l'étranger à l'intérieur de leur pays. Ces frais de transport aérien seront uniformes pour toutes les dépêches provenant de l'étranger, que les colis-avion soient rattachés ou non par voie aérienne.

2. A titre de réciprocité, l'Espagne a droit au remboursement des coûts supplémentaires occasionnés par le transport aérien des colis-avion à l'intérieur de son pays qui sont reçus des Administrations figurant au paragraphe 1 du présent article. Ces frais de transport aérien seront uniformes pour toutes les dépêches reçues, qu'elles soient acheminées ou non par la voie aérienne.

Article XVII Taris speciaux

1. Les Administrations d'Amérique (Etats-Unis), de Belgique, de France et de Norvège ont la faculté de percevoir pour les colis-avion des quotes-parts territoriales plus élevées que pour les colis de surface.
2. L'Administration du Liban est autorisée à percevoir pour les colis jusqu'à 1 kilogramme la taxe applicable aux colis au-dessus de 1 jusqu'à 3 kilogrammes.
3. L'Administration du Panama (Rep.) est autorisée à percevoir 0,20 DTS par kilogramme pour les colis de surface transportés par voie aérienne (S.A.L.) en transit.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessous ont dressé le présent Protocole, qui aura la même force et la même valeur que si ses dispositions étaient inscrites dans le texte même de l'Arrangement auquel il se rapporte, et ils l'ont signé en un exemplaire qui est déposé auprès du Directeur général du Bureau International. Une copie en sera remise à chaque Partie par le Gouvernement du pays siège du Congrès.

Fait à Séoul, le 14 septembre 1994.